

Le Conseil légalement convoqué s'est réuni le 13 janvier 2016, à 20h, à la mairie.

Présents : Mmes CREON BERTHONNEAU BERNARD ROBEREAU MORISSET MM. LAMBERT NERBUSSON BRUNET TINEL GROLLEAU MOLLE PASQUET LAVAUD

Absents excusés : Mme DANIEL

Absent excusé avec procuration : Mme DANIEL à Mme MORISSET

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur Grolleau est nommé secrétaire de séance.

Alarme atelier municipal :

Monsieur le Maire explique qu'un grand nombre d'ateliers municipaux se faisaient cambrioler ces derniers temps. C'est pourquoi, il est décidé d'installer une alarme à l'atelier communal. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. Il en ressort que la moins-disante est l'entreprise Leing pour un montant de 1 966 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Leing pour un montant de 1 966 € HT.

Modification des tarifs communaux :

Monsieur le Maire informe que les tarifs communaux doivent être modifiés.

De nouvelles rubriques ont été créées. (cf : document joint)

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

Vote : Pour : 13

Contre : 1

- D'accepter la modification des nouveaux tarifs applicables à compter du 13 janvier 2016.

Participation communale pour l'apprentissage à la Chambre des métiers et de l'artisanat :

Monsieur le Maire informe que la Chambre des métiers et de l'artisanat nous a contacté pour que la commune apporte un soutien financier à hauteur de 45€ par apprenti. Il est à noter que la Chambre des métiers nous sollicite car 4 apprentis sont domiciliés sur Ste Verge.

Monsieur le Maire propose de financer à hauteur de 50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vote : Contre : 13

Pour : 1

- De ne pas apporter son soutien financier à la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Rétrocession de concession à la commune :

Monsieur le Maire explique M. et Mme MENARD avaient acheté une concession le 7/05/2005 pour une durée de 30 ans au prix d'achat de 100 €. Leur enfant n'étant plus inhumé ici, ils ne souhaitent pas conserver cette concession. Par conséquent, il souhaite rétrocéder leur concession 542 emplacement 157 (nouveau cimetière) à la commune.

Le coût de cette rétrocession pour la commune serait de 64.43 € (remboursement des années non utilisées).

Calcul :

Prix de la concession : 100 €

Prix pour une année : 3.33 €

Prix pour un mois : 0.28 €

Utilisation 10 ans et 8 mois

$3.33 \times 10 = 33.33 \text{ €}$

$0.28 \times 8 = 2.24 \text{ €}$

Coût réel d'utilisation par M. et Mme Ménard : **35.57 €**

Compte rendu du Conseil Municipal de Sainte Verge

Remboursement par la Commune : $100 - 35.57 = 64.43 \text{ €}$

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la demande de rétrocession de la famille Ménard

Condition d'annulation de réservation des salles :

Monsieur le Maire explique que certaines personnes louent les salles communales et les annulent peu de temps avant la date de la manifestation. Cela représente un manque à gagner pour la commune et ces salles auraient pu être louées à d'autres personnes.

Monsieur le Maire propose de facturer la salle à taux plein si l'annulation a lieu dans les deux mois avant la réservation. Par contre, il n'y aurait pas de facturation si l'annulation est un cas de force majeure (ex : décès, etc...) ou si le loueur arrive à trouver quelqu'un pour la relouer.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

Vote : Pour : 7 la voix du maire étant prépondérante, le « pour » l'emporte.

Contre : 7

- De facturer les annulations de salles effectuées dans les deux mois avant la réservation à taux plein.

Mise en place d'un PPMS en périscolaire :

Madame Berthonneau et Monsieur Brunet ont présenté le PPMS pour le périscolaire. Ils ont expliqué ce qu'était le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) en expliquant les aspects techniques et humains.

Il est demandé au conseil de valider ce PPMS.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le PPMS dans le cadre du périscolaire.

Modification de l'indemnité du Maire :

Monsieur le Maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, les maires voient leur indemnité de fonction fixée au maximum.

Monsieur le Maire ne souhaitant pas bénéficier de cet avantage, il est demandé au conseil de fixer l'indemnité du maire à 40.12% de l'indice 1015.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

Vote : Pour : 11

Contre : 3

- De fixer l'indemnité du maire à 40.12% de l'indice 1015 soit environ 1525 €.

Sortie d'inventaire :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de sortir de l'inventaire les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2011.

Les biens sont les suivants :

Cpte 2188	Rétroprojecteur	Mairie	808.58 €
Cpte 2188	Photocopieur	Ecole	2 051.14 €
Cpte 2188	Bureau et caissons	Mairie	318.14 €
Cpte 2188	Compresseur thermique	Atelier	1 391.55 €
Cpte 2188	Echafaudage	Atelier	500.00 €
Cpte 2188	Débroussailleur	Atelier	505.14 €
Cpte 2188	Table de Ping-pong	Pâtis	634.70 €
Cpte 2188	Kit Somalerte	Mairie	753.48 €
Cpte 2188	Vitrine porte battante	Mairie	404.25 €
		TOTAL	7 366.98 €

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la sortie d'inventaire des biens acquis avant le 1^{er} janvier 2011.

Concert de jazz à l'église :

Monsieur le Maire informe qu'un concert de jazz aura lieu le 3 avril 2016 à 16h.
L'entrée sera gratuite.

Questions diverses :

Trésorerie :

Monsieur le Maire informe que la trésorerie est bonne.

Sénateur Philippe Mouillé :

Monsieur le Maire informe que M. Mouillé nous accorde, dans le cadre de sa réserve parlementaire, une subvention de 6500 €.

Giratoire des champignons :

Monsieur le Maire informe que le Rondpoint dit des « Champignons » avait un coût prévisionnel d'environ 920 000 €. Il s'avèrerait que le coût réel de l'investissement serait de 740 000 €.

Rencontres Entreprises :

Monsieur le Maire rappelle que les Rencontres Entreprises auront le vendredi 22 janvier à 19h30 à la Salle Alcide d'Orbigny.

Travaux en régie 2015 :

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux effectués en régie par les agents communaux. Le coût pour 2015 s'élève à environ 60 000 €.

Etude Bourg de Pompois :

Monsieur le Maire présente les croquis effectués par le géomètre pour l'étude d'entrée de bourg de Pompois et la sécurisation de la rue du gué au riche. Il rappelle qu'une réunion publique aura lieu pour la présentation aux habitants de Pompois.

Classe numérique :

Monsieur le Maire informe qu'une classe numérique devrait voir le jour cette année à l'école Maurice Martinon.

Fournisseur de légumes :

Monsieur le Maire, Messieurs Brunet et Nerbusson ont rencontré M. Chansault, producteur de légumes à Mauzé Thouarsais pour l'approvisionnement de la cantine. M. Chansault pratique la culture raisonnée. Il commencera à livrer la cantine courant janvier 2016.